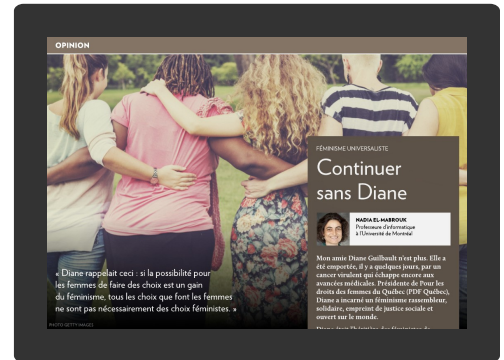




## CET ÉCRAN A ÉTÉ PARTAGÉ À PARTIR DE LA PRESSE+

Édition du 3 septembre 2020,  
section DÉBATS, écran 7



### OPINION : FÉMINISME UNIVERSALISTE **CONTINUER SANS DIANE**

**NADIA EL-MABROUK**  
PROFESSEURE D'INFORMATIQUE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**Mon amie Diane Guilbault n'est plus. Elle a été emportée, il y a quelques jours, par un cancer virulent qui échappe encore aux avancées médicales. Présidente de Pour les droits des femmes du Québec (PDF Québec), Diane a incarné un féminisme rassembleur, solidaire, empreint de justice sociale et ouvert sur le monde.**

Diane était l'héritière des féministes de deuxième vague, ou féministes universalistes qui, au Québec, ont fait cheminer la société vers une égalité de fait entre les femmes et les hommes, aujourd'hui enviée dans bien des parties du monde. Cette conception du féminisme s'appuie sur l'idée que l'infériorisation des femmes découle d'un phénomène universel qui doit être combattu à la racine. Il a succédé au féminisme de première vague qui visait plutôt à trouver des compromis permettant aux femmes de fonctionner, malgré les entraves du système patriarcal.

Les avancées sociales découlant de ces luttes féministes au Québec sont uniques et profitent autant aux femmes qu'aux hommes : congés parentaux, régime d'assurance parentale, réseau des CPE, *Loi sur le patrimoine familial*, etc.

Elles ont permis, notamment, d'améliorer les conditions de vie des femmes les plus pauvres et les plus vulnérables de la société.

À l'heure où le féminisme dit « intersectionnel » divise les femmes entre « blanches » et « racisées », « privilégiées » et « opprimées », combien de Québécoises sauront porter, avec autant de conviction et de fierté que Diane, la mission première du féminisme : la défense des droits de toutes les femmes ?

PUBLICITÉ



## UNE VISION LIMPIDE DES ENJEUX SOCIAUX

À travers la confusion ambiante qui prévalait souvent dans plusieurs dossiers touchant les femmes, Diane avait une vision limpide et savait ramener le débat à l'essentiel, notamment à la dichotomie entre droits individuels et droits collectifs.

Par exemple, face aux arguments des opposantes à la laïcité de l'État présentant le port du voile islamique comme une question de libre choix, Diane rappelait ceci : si la possibilité pour les femmes de faire des choix est un gain du féminisme, tous les choix que font les femmes ne sont pas nécessairement des choix féministes.

En effet, de tout temps et dans tous les pays du monde, des femmes se sont opposées à des mesures sociales émancipatrices pour les femmes.

Il suffit de penser aux femmes qui, au Québec, se sont opposées au droit de vote des femmes, celles qui, aujourd'hui encore, contestent le droit à l'avortement ou celles qui, dans les pays musulmans, militent pour l'application d'un code de la famille inspiré de la charia.

Dans le cas du voile islamique, des femmes qui jouissent des droits et libertés d'une société démocratique peuvent, en effet, choisir de le porter. Mais ce choix, qui revient à consentir à l'idée qu'une femme doit se cacher les cheveux devant un homme, n'est certainement pas un choix féministe. Il se fait plutôt au mépris de toutes celles qui ne bénéficient pas d'une telle liberté et qui luttent, parfois au péril de leur vie, pour se libérer de ce carcan.

## DROITS INDIVIDUELS ET INTÉRÊT GÉNÉRAL

La lorgnette des droits individuels s'exprimant au détriment de l'intérêt général, on l'observe dans d'autres dossiers que Diane a défendu avec force. Ainsi, le slogan « mon corps, mon choix », qui a servi de leitmotiv pour revendiquer le droit à la contraception et à la légalisation de l'avortement, est maintenant scandé pour réclamer la

légalisation de la prostitution ou la rémunération des mères porteuses – des pratiques aliénantes, qui réduisent la femme à une marchandise sexuelle ou à une fabrique à bébés. Dans les deux cas, les quelques belles histoires de femmes libres qui les adoptent par choix ne permettent pas de cacher la grande misère qui se cache derrière ces pratiques qui, ici et ailleurs, s'appuient sur l'exploitation du corps des femmes et sur la vulnérabilité humaine.

Et que dire de la tendance actuelle au Canada de remplacer la notion de sexe biologique par celle du « genre » ressenti, ce qui permet à chacun de se revendiquer homme ou femme ? Ce changement de paradigme n'est pas sans conséquences sur les droits des femmes. Par exemple, au nom de ce libre choix, un homme peut maintenant bénéficier de tous les espaces réservés aux femmes comme les vestiaires, les prisons ou les centres d'hébergement pour femmes. Or, ce n'est pas sur la base du genre, mais bien sur la base de leur sexe biologique que les femmes ont besoin de sécurité et de protection particulière. C'est sur la base du sexe que reposent les droits des femmes dans les chartes et conventions internationales. Comme le disait Diane Guilbault, si les catégories hommes-femmes n'existent plus, le concept même d'égalité hommes-femmes n'existe plus.

Ainsi, après des décennies d'avancées féministes qui ont permis de transformer structurellement la société au bénéfice de tous, plusieurs indicateurs font craindre des reculs pour les droits des femmes.

Mon amie Diane me manque terriblement. Je souhaite que son legs, unique pour les femmes et les hommes du Québec, soit reconnu pleinement, et que son travail concret pour les droits des femmes soit poursuivi par le plus grand nombre de Québécoises et Québécois.